

Tentative d'avortement forcé : un homme poursuivi pour tentative de meurtre

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 20 octobre 2010

La modification il y a quelques années des dispositions pénales relatives au meurtre a permis ce qui apparaît comme une première judiciaire, d'après la presse américaine, dans l'Ohio. Un homme de 28 ans, Dominic Holt-Reid, y est actuellement jugé pour avoir tenté de forcer sa concubine, Yolanda Burgess, 26 ans, à subir l'avortement de l'enfant qu'elle attendait de lui.

Rendez-vous avait été pris le 6 octobre dernier dans une clinique d'avortement de Near East Side, Franklin County, pour l'opération. Mais au dernier moment, Yolanda change d'avis. Elle veut garder l'enfant. C'est alors que Holt-Reid la force à monter en voiture, et, sous la menace d'une arme à feu, l'oblige à rejoindre la clinique à temps pour le rendez-vous. Sur place, la jeune femme passe un mot aux employés de la clinique pour faire savoir qu'elle n'est pas là de son plein gré, et ceux-ci appellent la police qui arrêtera Holt-Reid dès son arrivée sur le parking de la clinique où jeune homme attend dans sa voiture, son pistolet à la ceinture.

L'arrestation a été suivi d'une inculpation multiple (séquestration, usage inapproprié d'une arme et, surtout, tentative de meurtre caractérisée par la tentative, sous la menace d'une arme à feu, d'obliger sa compagne à subir un avortement forcé. La loi de l'Ohio interdit le fait de mettre fin illégalement à une grossesse – sans toutefois considérer le fœtus comme une personne. Elle a déjà permis plusieurs condamnations doubles tenant compte de la présence de deux victimes lorsqu'une femme enceinte est tuée, a souligné Ron O'Brien, chargé des poursuites, mais il estime que c'est la première fois qu'un cas se présente comme ici, avec la poursuite contre une simple tentative mais où la seule victime potentielle est considéré être l'enfant à naître.

Dominic Holt-Reid est déjà père de 6 enfants et vit avec sa tante ; il est également étudiant au Columbus State University où il suit des cours de chauffage et d'air conditionné (*sic*). Il a été condamné dans une affaire de stupéfiants en 2007.

L'affaire est intéressante mais pose un problème juridique réel, puisque Holt-Reid ne pouvait lui-même tuer l'enfant porté par sa compagne mais devait s'en remettre à d'autres pour cela : ceux qui auraient réalisé l'avortement.

C'est peut-être pour cela – est-ce son avocat commis d'office qui le lui a soufflé ? – que le jeune homme a [plaidé](#) non-coupable aujourd'hui et que l'affaire va donc suivre plus lentement son cours.

© [leblogdejeannesmits](#).

